

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2247

9 octobre 2007

SOMMAIRE

ARC Asset Management S.A.	107810	IEE International Electronics & Engineer-	
AVR Partners	107835	ing S.A.	107824
Bereloptik S.à r.l.	107849	Industries Deals Development S.A.	107831
Berlage Finance	107813	IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A. ..	107816
Centuria Monaco S.à r.l.	107846	J.V.P.H. S.A. - Joint Venture Partnership	
CEREP III Investment C S.à r.l.	107824	Holding S.A.	107838
CEREP Pic Place S.à r.l.	107824	KBC Frequent Click Conseil	107824
Cerinco S.A.	107816	KBC Money Conseil Holding	107824
Cobelfret Lorang Car Carriers	107838	Keep Contact S.à r.l.	107854
CTU Holding S.à r.l.	107842	La Chine Impériale S.à r.l.	107848
Cycles Raleigh Luxembourg S. à r. l.	107850	Liane S.A.	107818
Danismac S.A.	107849	Loundi S.A.	107827
Eastman Europe S.A.	107813	Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l.	
Elena Developpement S.A.	107835	107818
Envoy Holding S.A.	107818	MECAN Industry S.A.	107839
"Euro Networks S.A."	107826	Muse Holdings S.à r.l.	107813
Faustini Europe S.A.	107827	Optique Steffen Bereldange S.à r.l.	107849
Foxitec S.A.	107818	Parfume S.A.	107851
Fratelli d'Amato International S.A.	107844	Reference Lux S.à r.l.	107835
G.A.P. Investments S.A.	107831	Solcoba S.à r.l.	107842
Geronimo S.A.	107831	Solcoba S.à r.l.	107842
G Invest S.A.	107851	Somlux AG	107839
GlobeOp Financial Services S.A.	107810	Stabulum S.à r.l.	107820
Gorgone S.A.	107849	Sylux S.A.	107812
G.P. New Energy S.A.	107851	Tint Protect S.A.	107832
I.E.C. Investissements Européens de Céra-		Tyco Electronics Group S.A.	107812
miques s.à r.l.	107810	WP I Investments S.à r.l.	107823

I.E.C. Investissements Européens de Céramiques s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.
R.C.S. Luxembourg B 18.822.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 septembre 2007.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2007106072/206/13.

(070120694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

ARC Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5811 Fentange, 67, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 122.199.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106102/242/12.

(070120548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

GlobeOp Financial Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 74.304.

In the year two thousand and seven on the eleventh day of the month of June,
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of shareholders of the société anonyme GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. (the «Company»), having its registered office in Luxembourg at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg incorporated by deed of M^e Paul Bettingen, notary residing in Niederanven on 22nd January 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») n^o 374 on 24th May 2000.

The articles of incorporation were amended several times and for the last time by deed of M^e Henri Hellinckx prenamed on 6th June 2007, not yet published in the Mémorial.

The meeting was presided over by M^e Toinon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary M^e Kathrin Krämer, maître en droit, residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer M^e Cintia Martins Costa, maître en droit residing in Luxembourg

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The general meeting was convened by convening notice sent by registered mail to all shareholders on 31st May 2007. The shareholders represented and the number of shares held by each of them as well as the class of their shares are shown on the attendance list signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. This list as well as the proxies will be annexed to this deed so as to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that out of the 81,471,800 Shares in issue and outstanding 71,598,500 Shares are represented, so that 87.88 % of the issued and outstanding share capital is represented.

III. This extraordinary general meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out in the convening notice and in the proxies which all shareholders which are represented have received and signed.

IV. The agenda of the meeting is as follows,

Decision to amend the terms of the A Beneficiary Certificates and the B Beneficiary Certificates by amending the definition of Trigger Event contained in article 9.1 so that article 9.1 shall read as follows:

«Art. 9. Beneficiary Certificates - Exchange.

9.1 Upon the occurrence of the earlier of (i) on or after 30th June 2008 at the three (3) business days prior written request of the holder thereof and (ii) the transfer of the relevant Beneficiary Certificates to a party that is not an Affiliate of any of the TA Investor Holders or TA ASSOCIATES, INC. (each a «Trigger Event»), the relevant number of Beneficiary Certificates issued and outstanding shall be exchanged against an equal number of Shares of the Company without any payment (the «Exchange»). The Company shall hold a sufficient number of Shares in treasury to effect such Exchange with respect to the A Beneficiary Certificates and have sufficient authorised non issued share capital to effect such Exchange with respect to the B Beneficiary Certificates or provide for such other means to effect the Exchange. The Board of Directors of the Company has been authorised by the General Meeting to take any steps, actions of measures to effect the Exchange.»

After the foregoing has been approved by the meeting, the meeting took the following resolution:

Sole Resolution

The meeting resolved to amend article 9.1 as set forth in the agenda. The meeting acknowledged that 21,250,000 Beneficiary Certificates are in issue in the Company and the written consent to the above amendment of the terms thereof had been received by the holders of all such Beneficiary Certificates.

The above resolution was passed at the following majority:

For: 71,598,500

Against: 0

There being no further business on the agenda the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, this deed is drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze juin,

Par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme GlobeOp FINANCIAL SERVICES S.A. (la «Société»), ayant son siège social à Luxembourg, au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, constituée par acte reçu de M^e Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, le 22 janvier 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations («Mémorial») numéro 374 du 24 mai 2000.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 6 juin 2007, par acte de M^e Henri Hellinckx, prénommé, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée a été présidée par M^e Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a désigné comme secrétaire M^e Kathrin Krämer, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée a élu comme scrutateur M^e Cintia Martins Costa, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

Le président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

I. L'assemblée générale a été convoquée au moyen d'un avis de convocation envoyé par lettre recommandée à tous les actionnaires en date du 31 mai 2007. Les actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent ainsi que la classe de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Il appert de ladite liste de présence que sur les 81.471.800 Actions en émission, 71.598.500 Actions sont représentées, de sorte que 87,88 % du capital social émis et en circulation est représenté.

III. Cette assemblée générale extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour indiqué dans l'avis de convocation et dans les procurations que tous les actionnaires qui sont représentés ont reçu et signé.

IV. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

(A) Décision de modifier les conditions générales des Parts Bénéficiaires A et des Parts Bénéficiaires B en modifiant la définition de l'Évènement Déclencheur contenu à l'article 9.1 afin que l'article 9.1 ait la teneur suivante:

« Art. 9. Parts Bénéficiaires - Echange.

9.1 A la survenance de l'évènement le plus récent entre (i) le 30 juin 2008, ou après cette date, trois (3) jours ouvrables avant la demande écrite de leurs détenteurs et (ii) le transfert des Parts Bénéficiaires concernées à une partie qui n'est un Affilié ni des Investisseurs TA ni de TA ASSOCIATES, INC. (chacun un «Évènement Déclencheur»), le nombre de

Parts Bénéficiaires concernées émises et en circulation devra être échangé contre un nombre égal d'Actions de la Société sans frais (l'«Echange»). La Société doit détenir un nombre d'Actions suffisant en trésorerie afin d'effectuer cet Echange en relation avec les Parts Bénéficiaires A et avoir un capital social autorisé mais non émis suffisant afin d'effectuer cet Echange en relation avec les Parts Bénéficiaires B ou prévoir d'autres moyens afin d'effectuer cet Echange. Le Conseil d'Administration de la Société a été autorisé par l'Assemblée Générale à entreprendre toute démarche, action et mesure pour effectuer cet Echange.»

L'assemblée ayant approuvé ce qui précède, elle prit la décision suivante:

Décision unique

L'assemblée décide de modifier l'article 9.1 de la manière décrite dans l'ordre du jour. L'assemblée constate que 21.250.000 Parts Bénéficiaires sont en émission dans la Société et elle déclare avoir reçu l'accord écrit de tous les détenteurs de ces Parts Bénéficiaires relativement à la modification des conditions des Parts Bénéficiaires telle que décrite ci-dessus.

La résolution ci-dessus a été adoptée à la majorité suivante:

Pour: 71.598.500

Contre: 0

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, a la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du procès-verbal aux personnes comparantes, toutes connues du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé, ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: T. Hoss, K. Krämer, C. Martins Costa, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2007. Relation: LAC/2007/13834. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106070/242/113.

(070120771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Sylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106146/242/12.

(070120841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Tyco Electronics Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.549.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

P. Frieders

Notaire

Référence de publication: 2007106143/212/12.

(070120438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Eastman Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 101.658.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106154/242/12.

(070120810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Muse Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 174.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 120.601.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106156/242/13.

(070120974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Berlage Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 111.873.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of July.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of BERLAGE FINANCE, a private limited liability company, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Company Register of Luxembourg under number B 111.873 (the Company), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, Grand Duchy of Luxembourg, of November 15, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 432, dated February 28, 2006:

BREEVAST B.V., having its registered office at J.J. Viottastraat 39, NL-1071JP Amsterdam, The Netherlands, being registered with the trade register of the Chamber of Commerce of Amsterdam under number 30037036 (the Sole Shareholder),

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company;

II. The agenda of the Meeting is the following:

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company (the Articles) relating to the corporate object of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire

by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

III. the Sole Shareholder has taken the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to amend article 3 of the Articles relating to the corporate object of the Company, which shall read as follows:

« **Art. 3. Object.**

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.2 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

3.3 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.»

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereas this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the representative of the appearing party, who signed together with Us, the notary, this original notarial deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de BERLAGE FINANCE, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro RCS B 111.873, constituée suivant acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Remich, le 15 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 432 du 28 février 2006:

BREEVAST B.V., ayant son siège social au J.J. Viottastraat 39, NL-1071JP Amsterdam, Les Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce de la Chambre de Commerce de Amsterdam sous le numéro 30037036 (l'Associé Unique),

Ici représentée par Annick Braquet, employée privée, avec résidence professionnelle au Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les actions dans le capital de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société (les Statuts) relatif à l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

III. l'Associé Unique a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide de l'article 3 des Statuts relatif à l'objet social de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet social.**

3.1 La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever, ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.3 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.»

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête du comparant susnommé le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au représentant du comparant, ce dernier ainsi que le notaire instrumentant ont signé le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20356. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007106061/242/159.

(070120510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 129.082.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106169/242/12.

(070120509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Cerenco S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert.

R.C.S. Luxembourg B 18.819.

L'an deux mille sept, le vingt-trois août.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding CERINCO S.A., avec siège social à L-1627 Luxembourg, 7, rue Giselbert,

constituée suivant acte reçu par Maître André Probst, alors notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie, en date du 28 octobre 1981, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 14 du 22 janvier 1982, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 18.819.

L'assemblée est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri da Cruz, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Max Mayer, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg-Eich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur John Weber, conseil fiscal, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

L- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la durée de la société à une durée indéterminée.
- 2.- Changement de l'article 3 des statuts.
- 3.- Modification du premier alinéa de l'article 7 et de l'article 17 des statuts au regard des nouvelles réglementations de la loi du 31 août 2006 sur les sociétés commerciales.
- 4.- Avancement de l'Assemblée Générale Annuelle au et modification de l'article 16 en conséquence.

5.- Suppression des mesures transitoires dans l'article 19 des statuts.

6.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de prolonger la durée de la société à une durée indéterminée et en conséquence modification de l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** La société existe pour une durée indéterminée.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier la première phrase de l'article 7 et la dernière phrase de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 7. (1^{re} phrase).** Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président.»

« **Art. 17. (dernière phrase).** L'Assemblée doit être convoquée sur demande écrite d'actionnaires représentant un dixième du capital social.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide d'avancer la date de l'Assemblée Générale Annuelle au 3^{ème} lundi du mois de juin à 11 heures, et de modifier en conséquence le 1^{er} alinéa de l'article 16 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 16.** L'assemblée Générale Annuelle se réunit au siège social de la société ou en tout autre lieu indiqué dans la convocation le 3^{ème} lundi du mois de juin à 11 heures.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de supprimer les mesures transitoires dans l'article 19 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.15 heures.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société à environ 900,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: H. Da Cruz, M. Mayer, J. Weber, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2007. Relation: LAC/2007/23958. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 5 septembre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007105959/206/74.

(070120684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Liane S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 23.428.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106172/242/12.

(070120506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Foxitec S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.276.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106176/242/12.

(070120503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Envoy Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 35.338.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106190/242/12.

(070120486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Macquarie Storage Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 21.700,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.
R.C.S. Luxembourg B 128.219.

In the year two thousand and seven on the twenty-first of August.

Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED, a company limited by shares incorporated and existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey GY1 1WA, registered on the Records of the Island of Guernsey under number 46853,

here represented by Mrs Rachel Uhl, jurist, with professional address at L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established in August 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing in Luxembourg under the name of MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l. (the «Company») with

registered office at 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 128.219, incorporated by a deed of the undersigned notary of May 15, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n ° 1431, of July 12, 2007.

II. The Company's share capital is fixed at ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) divided into one hundred (100) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's corporate capital to the extent of eleven thousand seven hundred British Pounds (GBP 11,700.-) to raise it from its present amount of ten thousand British Pounds (GBP 10,000.-) to twenty-one thousand seven hundred British Pounds (GBP 21,700.-) by creation and issue of one hundred and seventeen (117) shares, with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each (the «New Shares»).

Subscription - Payment

The sole shareholder, MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED, prenamed, resolves to subscribe for the New Shares, with an aggregate nominal value of eleven thousand seven hundred British Pounds (GBP 11,700.-), and fully pays them up by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable held towards the Company in the amount of eleven thousand seven hundred British Pounds (GBP 11,700.-), documented by a loan agreement, dated August 2, 2007, whereby MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED lent the principal amount of eleven thousand seven hundred British Pounds (GBP 11,700.-) to the Company (the «Loan Agreement»).

Proof of the existence and value of such receivable has been given to the undersigned Notary by a copy of the Loan Agreement.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 6 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The issued capital of the Company is set at twenty-one thousand seven hundred British Pounds (GBP 21,700.-) represented by two hundred and seventeen (217) shares with a nominal value of one hundred British Pounds (GBP 100.-) each.»

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present shareholders' meeting are estimated at approximately two thousand Euros (€ 2,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt et un août.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED, une company limited by shares de droit de Guernesey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, enregistrée auprès des Records of the Islands of Gernsey sous le numéro 46853,

ici représentée par Mme Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle à L-1450 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en août 2007.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de MACQUARIE STORAGE LUXEMBOURG 1 S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 128.219, et constituée par acte du notaire soussigné en date du 15 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n ° 1431, en date du 12 juillet 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100.-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille sept cents Livres Sterling (GBP 11.700.-) pour le porter de son montant actuel de dix mille Livres Sterling (GBP 10.000.-) à vingt et un mille

sept cents Livres Sterling (GBP 21.700,-) par la création et l'émission de cent dix-sept (117) parts sociales nouvelles, d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune (les «Parts Sociales Nouvelles»).

Souscription - Libération

L'associé unique, MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED, susnommé, souscrit aux Parts Sociales Nouvelles, ayant une valeur totale de onze mille sept cents Livres Sterling (GBP 11.700,-), et les libère intégralement par apport en nature consistant en la conversion d'une créance détenue sur la Société d'un montant de onze mille sept cents Livres Sterling (GBP 11.700,-) documentée par un contrat de prêt en date du deux août 2007, en vertu duquel MACQUARIE STORAGE GUERNSEY HOLDINGS 1 LIMITED a accordé un prêt à la Société pour un montant de onze mille sept cents Livres Sterling (GBP 11.700,-) (le «Contrat de Prêt»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par une copie du Contrat de Prêt.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 6 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt et un mille sept cents Livres Sterling (€ 21.700,-) représenté par deux cent dix-sept (217) parts sociales d'une valeur nominale de cent Livres Sterling (GBP 100,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille Euros (€ 2.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, Relation LAC/2007/23546. — Reçu 171,79 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007106037/211/107.

(070120807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Stabulum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 380.450,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 112.993.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of July,

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

COGNETAS FUND II B LP, a limited partnership with registered office at Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, registered with the Registrar of Companies of England and Wales under number LP10579, duly represented by its general partner COGNETAS FUND II (GP) LP, a Scottish limited partnership with registered office at Paternoster House, 65 St Paul's Churchyard, London EC4M 8AB, registered with the local Registrar of Companies under number SL5502, duly represented by its general partner COGNETAS FUND II (GP) LIMITED, and

COGNETAS II BRIDGECO LIMITED, a company limited by shares incorporated in Guernsey, whose registered office is at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, registered with the Register of Companies of Guernsey under number 43380,

here represented by M^e Marieke Kernet, Avocat, with professional address in Luxembourg, by virtue of two proxies given under private seals.

Such proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. COGNETAS FUND II B LP is the sole shareholder of STABULUM, S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at L-2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on December 16, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 635 of March 28, 2006, which articles of association were last amended by a deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Remich, on March 28, 2007, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company),

II. the Company's share capital is presently set at three hundred thirteen thousand three hundred euros (EUR 313,300.-) divided into five hundred (500) ordinary shares, two thousand and three hundred (2,300) class A shares and nine thousand seven hundred and thirty-two (9,732) class B shares, having a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each.

III. the agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty-seven thousand one hundred fifty euros (EUR 67,150.-), by the issuance of two thousand six hundred sixty-six (2,686) new class C shares in registered form with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each; subscription and full payment by COGNETAS II BRIDGECO LIMITED for the two thousand six hundred sixty-six (2,686) new class C shares to be issued by the Company as specified above, by a contribution in cash; and

2. amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the above share capital increase.

IV. the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of sixty-seven thousand one hundred fifty euros (EUR 67,150.-) in order to bring the Company's share capital from its present amount of three hundred thirteen thousand three hundred euros (EUR 313,300.-) divided into twelve thousand five hundred thirty-two (12,532) shares in registered form with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, to three hundred eighty thousand four hundred fifty euros (EUR 380,450.-), by the issuance of two thousand six hundred sixty-six (2,686) new class C shares in registered form with a par value of twenty-five (EUR 25.-) each.

Subscription and payment

The new two thousand six hundred sixty-six (2,686) new class C shares are subscribed by COGNETAS II BRIDGECO LIMITED, a company limited by shares incorporated in Guernsey, whose registered office is at 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Channel Islands, GY1 3ZD, registered with the Register of Companies of Guernsey under number 43380, here represented by M^e Marieke Kernet, Avocat, prenamed, at a total price of sixty-seven thousand one hundred fifty euros (EUR 67,150.-)

All the shares thus subscribed having been fully paid up in cash so that the amount of sixty-seven thousand one hundred fifty euros (EUR 67,150.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three hundred eighty thousand four hundred fifty euros (EUR 380,450.-) divided into five hundred (500) ordinary shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, two thousand three hundred (2,300) class A shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, nine thousand seven hundred and thirty-two (9,732) class B shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each and two thousand six hundred sixty-six (2,686) class C shares with a par value of twenty-five euros (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

Each share shall at its issue be designated as ordinary share or as belonging to a separate class to be distinguished with reference to a letter of the alphabet (for example shares of class A, class B, class C and so on). A distinguished class of shares may be issued to one or more subscribers who, in exchange of the subscription to those shares, bring to the Company either a specific investment or funds specially assigned to buy or acquire otherwise a specific investment. Each such distinguished class of shares shall track the performance and returns of the said underlying assets.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

There being no further business, the meeting is closed.

Estimated costs

The aggregate amount of costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately two thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. In case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing party, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

COGNETAS FUND II B LP, une société en commandite (limited partnership) avec siège social au Paternoster House, 65 St. Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, immatriculée au Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro LP10579, dûment représenté par son associé commandité (general partner) COGNETAS FUND II (GP) LP, une société en commandite (limited partnership) écossais avec siège social au Paternoster House, 65 St Paul's Churchyard, Londres EC4M 8AB, immatriculée au Registre des Sociétés local sous le nombre SL5502, dûment représenté par son associé commandité (general partner) COGNETAS FUND II (GP) LIMITED, et

COGNETAS II BRIDGECO LIMITED, une société limitée par actions avec siège social au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-normandes, GY1 3ZD, immatriculée au Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 43380,

ici représentés par M^e Marieke Kernet, Avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu de deux procurations données sous seings privés.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes ainsi que le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. COGNETAS FUND II B LP est l'associé unique de STABULUM S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au -2340 Luxembourg, 14-16, rue Philippe II, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 16 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 635 du 28 mars 2006, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Remich en date du 28 mars 2007, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»),

II. le capital social de la Société est fixé à trois cents treize mille trois cents euros (EUR 313.300,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires, deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe A et neuf mille sept cent trente-deux (9.732) parts sociales de classe B, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. augmentation du capital social souscrit de la société d'un montant de soixante-sept mille cent cinquante euros (EUR 67.150,-), par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-six (2.686) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune; souscription et libération par COGNETAS II BRIDGECO LIMITED des deux mille six cents quatre-vingt-six (2.686) nouvelles parts sociales de classe C à émettre par la Société comme décrit ci-dessus, par un apport en espèces; et

2. modification de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital ci-dessus.

IV. L'associé unique a pris les résolutions suivantes

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de soixante-sept mille cent cinquante euros (EUR 67.150,-) pour porter le capital social de la Société d'un montant actuel de trois cent treize mille trois cents euros (EUR 313.300,-) représenté par douze mille cinq cents trente-deux (12.532) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune à trois cents quatre-vingt mille quatre cents cinquante euros (EUR 380.450,-), par la création et l'émission de deux mille six cent quatre-vingt-six (2.686) nouvelles parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Souscription et paiement

Les deux mille six cent quatre-vingt-six (2.686) nouvelles parts sociales de classe C sont souscrites par COGNETAS II BRIDGECO LIMITED, une société limitée par actions avec siège social au 13-15 Victoria Road, St. Peter Port, Guernsey, Iles Anglo-normandes, GY1 3ZD, immatriculée au Registre des Sociétés de Guernsey sous le numéro 43380, ici représentée par Maître Marieke Kernet prénommée, pour un montant total de soixante-sept mille cent cinquante euros (EUR 67.150,-).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été entièrement payées par un versement en espèces d'un montant de soixante-sept mille cent cinquante euros (EUR 67.150,-), qui est la disposition de la Société comme il a été prouvé au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Seconde résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à trois cent quatre-vingt mille quatre cents cinquante euros (EUR 380.450,-) représenté par cinq cents (500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, deux mille trois cents (2.300) parts sociales de classe A d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, neuf mille sept cent trente-deux (9.732) parts sociales de classe B d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et deux mille six cent quatre-vingt-six (2.686) parts sociales de classe C d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale, lors de son émission, sera désignée comme part sociale ordinaire ou comme faisant partie d'une classe séparée qui se distinguera par référence à une lettre de l'alphabet (par exemple part sociale de classe A, classe B et ainsi de suite). Une classe de parts sociales séparée peut être émise à un ou plusieurs souscripteurs qui, en échange de la souscription de telles parts sociales, apporteront à la Société, soit un investissement spécifique, soit des fonds spécialement destinés pour acheter ou acquérir autrement, un investissement spécifique. Chacune de ces classes de parts sociales séparées tracera le rendement et les revenus desdits investissements sous-jacents.

Chaque part sociale donne droit à une voix lors des assemblées générales ordinaires et extraordinaires».

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de deux mille Euros.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. En cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Kernet, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20200. — Reçu 671,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007106046/211/168.

(070120964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

WP I Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.026.525,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 119.293.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007106158/242/13.

(070120469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

KBC Money Conseil Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 73.075.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007106231/242/12.

(070120764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

KBC Frequent Click Conseil, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 70.166.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007106223/242/12.

(070120770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

IEE International Electronics & Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 101.661.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx
Notaire

Référence de publication: 2007106198/242/12.

(070120476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

**CEREP Pic Place S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. CEREP III Investment C S.à r.l.).**

Capital social: GBP 8.550,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 128.650.

In the year two thousand and seven, on the 11th day of July,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

CEREP III UK S.à r.l., a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the process of registration with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, incorporated by deed enacted on 2 July 2007 and whose articles of association have not yet been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the«Memorial»), (the «Sole Shareholder»);

in its capacity as Sole Shareholder of CEREP III INVESTMENT C S.à r.l. a private limited liability company, having its registered office at 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 128.650 and incorporated by deed drawn up on 16 May 2007 by the notary Maître Joseph Elvinger and whose articles have not yet been published in the Memorial, (the «Company»);

hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of Article 14 of the articles of associations of the company (the «Articles») and the provisions of article 200-2 of Luxembourg law dated 10 August, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Regis Galiotto, jurist, residing at Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the name of the Company from CEREP III INVESTMENT C S.à r.l. into CEREP PIC PLACE S.à r.l. and subsequently to amend article 4 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall now read as follows:

« **Art. 4.** The Company will have the name CEREP PIC PLACE S.à r.l.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to change the currency of the share capital of the Company from Euro to British Pounds further to an exchange rate as of 16 May 2007, the date of the incorporation of the Company, (GBP 0.684 for EUR 1.-), as decided by the Sole Shareholder, with retroactive effect as of 16 May 2007 so that the Company's share capital is fixed at GBP 8,550.- (eight thousand five hundred and fifty British Pounds).

Third resolution

The Sole Shareholder resolves that this currency change shall be effective as of 16 May 2007.

Further to the change of currency of the share capital of the Company, the Sole Shareholder resolves that the nominal value of each share, expressed in GBP, be of ten British Pounds (GBP 10.-) each, with effect as of 16 May 2007, therefore the Company's share capital is divided into eight hundred fifty-five (855) shares of ten British Pounds (GBP 10.-) each.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to restate article 6 of the Company's Articles in order to reflect the currency change, with effect as of 16 May 2007.

Article 6 of the Company's Articles shall now read as follows, with retroactive effect as of 16 May 2007.

«The unit capital is fixed at eight thousand five hundred and fifty British Pounds (GBP 8,550.-) represented by eight hundred and fifty-five (855) units of ten British Pounds (GBP 10.-) each.»

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing persons, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Nothing else being on the agenda, and nobody rising to speak, the meeting was closed.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le onze juillet,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg soussigné.

CEREP III UK S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, constituée en vertu d'un acte du 2 juillet 2007 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), (l'«Associé Unique»);

en qualité d'Associé Unique de CEREP III INVESTMENT C S.à r.l. une société à responsabilité limitée, dont le siège social se situe au 30, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 128.650 et constituée en vertu d'un acte du notaire Maître Joseph Elvinger instrumentant le 16 mai 2007 et dont les statuts n'ont pas encore été publiés dans le Mémorial (la «Société»);

adopte les résolutions écrites suivantes conformément à l'article 14 des statuts de la société (les «Statuts») et à l'article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté par Régis Galiotto, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société de CEREP III INVESTMENT C S.à r.l. à CEREP PIC PLACE S.à r.l. et de modifier l'article 4 des Statuts en conséquence afin de refléter la décision ci-dessus, qui devra maintenant être lu ainsi:

« **Art. 4.** La Société a comme dénomination CEREP PIC PLACE S.à r.l.»

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de changer la devise du capital social de la société exprimé en euros en Livres Sterling au taux de change choisi par l'Associé Unique au cours du 16 mai 2007 (GBP 0.684 pour EUR 1,-), avec effet rétroactif au 16 mai 2007 de telle façon que le capital social de la Société est fixé à GBP 8.550,- (huit mille cinq cent cinquante Livres Sterling).

Troisième résolution

L'Associé Unique décide que ce changement de devise sera effectif au 16 mai 2007.

Suite au changement de devise du capital social de la Société, l'Associé Unique décide que la valeur nominale pour chaque part sociale sera exprimée en GBP, étant de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune, avec effet au 16 mai 2007, par conséquent le capital social de la Société est divisé en huit cent cinquante-cinq (855) parts sociales de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de la Société afin de refléter le changement de devise, avec effet au 16 mai 2007.

L'Article 6 des Statuts de la Société aura la teneur suivante, avec effet rétroactif au 16 mai 2007:

«Le capital social est fixé à huit mille cinq cent cinquante Livres Sterling (GBP 8.550,-) représenté par 855 (huit cent cinquante-cinq) parts sociales d'une valeur nominale de dix Livres Sterling (GBP 10,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500,- Euros.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la demande du comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la réunion est terminée.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu par son nom, prénom, son état civil et son domicile, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juillet 2007, Relation LAC/2007/17947. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 août 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007106058/211/111.

(070121008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

"Euro Networks S.A.", Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 99.345.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106355/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00957. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Faustini Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 105.672.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007106356/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI00958. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070120563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 septembre 2007.

Loundi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 131.295.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le deux août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

- 1) La société de droit C.M.C. INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Pelican Drive, 5 Columbus Centre, Nerine Chambers, (Iles Vierges Britanniques),
ici dûment représentée par Madame Sylvie Theisen, qualifié ci-après, en vertu d'une procuration générale.
- 2) La société de droit MENSTON CONSULTANTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Pelican Drive, 5 Columbus Centre, Nerine Chambers, (Iles Vierges Britanniques),
ici dûment représentée par ses deux administrateurs, savoir:
 - Madame Sylvie Theisen, consultante, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, et
 - Madame Eliane Irthum, employée privée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LOUNDI S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'acquisition, la gestion, l'administration, la mise en valeur par vente, échange, location, construction ou de toute autre manière de tous biens immobiliers ou mobiliers.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés dans lesquelles la société détient un intérêt, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital souscrit de la société est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Le capital social pourra être porté de son montant actuel à deux cent cinquante mille euros (250.000,- EUR) par la création et l'émission d'actions supplémentaires d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer en numéraire de ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves disponibles;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

Le conseil d'administration est autorisé, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte de constitution du 2 août 2007, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec ou sans émission d'actions nouvelles.

Cette autorisation peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici-là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Lors de toute augmentation de capital, qu'elle soit réalisée dans le cadre du capital autorisé ou autrement, les actionnaires existants disposent d'un droit de souscription préférentiel proportionnellement au nombre d'actions qu'ils possèdent. Ce droit doit être exercé dans le délai d'un mois à partir de la notification ou de l'annonce faite à cet effet par le conseil d'administration de l'intention de procéder à une telle augmentation de capital. Les droits y afférents non exercés dans le délai ci-avant accroissent le droit de souscription préférentiel des actionnaires restants proportionnellement à leur participation dans le capital. Cependant, ce droit doit également être exercé dans le mois d'une notification ou publication afférente par le conseil d'administration. La souscription des actions pour laquelle aucun droit préférentiel n'a été exercé devient libre.

Le conseil d'administration est encore autorisé à émettre des emprunts obligataires ordinaires ou convertibles ou obligations avec bons de souscription, sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ou obligations avec bons de souscription ne pourra se faire que dans le cadre des dispositions légales applicables au capital autorisé, dans les limites du capital autorisé ci-dessus spécifié et dans le cadre des dispositions légales, spécialement de l'article 32-4 de la loi sur les sociétés.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration élira en son sein un président.

Il se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil d'administration; en son absence le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à la réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 9. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} vendredi du mois de juin à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 11. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 12. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.
- 3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires, désignant le premier conseil d'administration.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1) La société de droit C.M.C. INVESTMENTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Pelican Drive, 5 Columbus Centre, Nerine Chambers, (Iles Vierges Britanniques), trois mille quatre-vingt-dix-huit actions,	3.098
2) La société de droit MENSTON CONSULTANTS LIMITED, avec siège social à Tortola, Pelican Drive, 5 Columbus Centre, Nerine Chambers, (Iles Vierges Britanniques), deux actions,	2
Total: trois mille cent actions,	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Madame Sylvie Theisen, consultante, née à Luxembourg, le 22 juin 1958, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Remi, présidente au conseil d'administration;
 - b) Madame Eliane Erthum, employée privée, née à Pétange, le 16 juin 1961, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri;
 - c) Madame Caterina Scotti, diplômée en sciences statistiques, née à Rome, (Italie), le 6 décembre 1969, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:
 - La société à responsabilité limitée EUROPEAN FIDUCIARY OF LUXEMBOURG S.à r.l., en abrégé E.F.L. S.à r.l., avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.
- 5.- Le siège social est établi à L-2132 Luxembourg, 12, avenue Marie-Thérèse.
- 6.- Faisant usage de la faculté offerte par la disposition transitoire (3), l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Madame Sylvie Theisen, préqualifiée, avec pouvoir d'engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Theisen, E. Irthum, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 août 2007, Relation GRE/2007/3617. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007106351/231/187.

(070121757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2007.

G.A.P. Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 118.324.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Claude Zimmer, licencié en droit et maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107501/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01258. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Industries Deals Development S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 62.516.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107500/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01050. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Geronimo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 78.693.

—
Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107499/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01262. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Tint Protect S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 131.363.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le dix septembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A comparu:

Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de:

1.- Monsieur Christophe Gravier, gérant de société, demeurant à F-57640 Servigny-les-Sainte-Barbe, 32B, rue de la Corvée,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

2.- Monsieur Marc Beheydt, commerçant indépendant, demeurant à L-8365 Hagen, 3, Jeckelsgaass,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3.- Madame Rachel Frattini-Gravier, secrétaire, demeurant à F-57640 Servigny-les-Sainte-Barbe, 32B, rue de la Corvée, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

4.- Madame Malgorzata Maria Beheydt, sans état particulier, demeurant à L-8365 Hagen, 3, Jeckelsgaass,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants agissant en leurs dites qualités et le notaire instrumentaire demeureront annexées aux présentes pour être soumises ensembles aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa dite qualité, a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que les parties vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de TINT PROTECT S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Strassen.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet principal l'exploitation de car-wash, la vente et l'achat, l'importation et l'exportation de tous produits et biens s'inscrivant dans le domaine de l'automobile et du transport en général, ainsi que dans le domaine du nettoyage et la prestation de tous services annexes ou connexes. Elle peut à titre accessoire exploiter tout local, présenter à la vente toute marchandise et prêter tous services dans un objectif d'agrément de la clientèle. La société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), représenté par trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les réunions du Conseil d'Administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué qui possède la qualification professionnelle, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le deuxième mercredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 14. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1. Monsieur Christophe Gravier, prénommé, cent cinquante-neuf actions	159
2. Monsieur Marc Beheydt, prénommé, cent cinquante-neuf actions	159
3. Madame Rachel Frattini-Gravier, prénommée, une action	1
4. Madame Malgorzata Maria Beheydt, prénommée, une action	1
Total: trois cent vingt actions.	320

Toutes les actions ont été libérées à hauteur d'un quart (25%) par des versements en espèces de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de mille quatre cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant le comparant préqualifié, agissant en sa dite qualité, représentant l'intégralité du capital social, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se reconnaît dûment convoqué, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, il a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires aux comptes à un.
- 2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Christophe Gravier, gérant de société, né le 16 février 1966 à Metz (F), demeurant à F-57640 Servigny-les-Sainte-Barbe, 32B, rue de la Corvée.
 - b) Monsieur Marc Beheydt, commerçant indépendant, né le 29 janvier 1971 à Luxembourg, demeurant à L-8365 Hagen, 3, Jeckelsgaass.
 - c) Madame Rachel Frattini-Gravier, secrétaire, née le 3 janvier 1966 à Longueville-les-Metz (F), demeurant à F-57640 Servigny-les-Sainte-Barbe, 32B, rue de la Corvée.
 - d) Madame Malgorzata Maria Beheydt, sans état particulier, née le 15 août 1970 à Blachownia (PL), demeurant à L-8365 Hagen, 3, Jeckelsgaass.
- 3.- Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Madame Gemma Quarta, sans état particulier, née le 2 janvier 1945 à San Pietro in Lama (I), demeurant à L-8365 Hagen, 28, rue Principale.
- 4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.
- 5.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.
- 6.- Le siège social est établi à L-8011 Strassen, 295, route d'Arlon.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Slendzak, B. Moutrier.

Enregistré à Esch/Al., le 11 septembre 2007. Relation: EAC/2007/10735. — Reçu 320 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 12 septembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2007107530/272/150.

(070122866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

AVR Partners, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 55.496.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107491/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01193. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122415) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Elena Developpement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 121.054.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

- Monsieur Luc Hansen, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107503/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01238. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122435) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Reference Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.

R.C.S. Luxembourg B 131.348.

STATUTS

L'an deux mille sept, le sept août.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société INTERPAGOS S.à r.l., ayant son siège social à L-1255 Luxembourg, 40, rue de Bragance (R.C.S. Luxembourg B 59.488),

ici représentée par son gérant unique Monsieur Guy Pauly, agent général d'assurances, demeurant à Moutfort.

2) La société CONSEIL ET COMMUNICATION EN IMMOBILIER, en abrégé CCI Sàrl, ayant son siège social à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg (R.C.S. Luxembourg B 103.540),

ici représentée par un de ses gérants Monsieur Guy Pauly, prénommé, pouvant valablement engager la société par sa seule signature.

3) La société INTER - CONSULT FINANCE LUX S.à r.l., ayant son siège social à L-8010 Strassen, 204, route d'Arlon, ici représentée par Monsieur Guy Pauly, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 août 2007, laquelle restera annexée aux présentes.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de REFERENCE LUX S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Moutfort.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Titre II. Capital social, Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droits ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes, représentées comme mentionnée ci-avant, déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1. La société INTERPAGOS S.à r.l. précitée: quarante-deux parts sociales	42
2. La société CONSEIL ET COMMUNICATION EN IMMOBILIER, en abrégé CCI Sàrl, précitée: quarante-deux parts sociales	42
3. La société INTER - CONSULT - FINANCE LUX Sàrl, précitée: quarante-deux parts sociales	42
Total: cent vingt-six parts sociales	126

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille trois cents euros (1.300,- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg.
2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Guy Pauly, agent général d'assurances, demeurant à L-5341 Moutfort, 8, Cité Ledenberg, né à Luxembourg, le 12 août 1945.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Pauly, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007. LAC/2007/22388. — Reçu 126 euros.

Le Receveur (signé): C. Frising.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007107533/220/118.

(070122734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

J.V.P.H. S.A. - Joint Venture Partnership Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 62.340.

Extrait des décisions du conseil d'administration du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'adresse professionnelle des administrateurs est modifiée comme suit:

- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107504/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01068. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

"CLCC" S.A., Cobelfret Lorang Car Carriers, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 82.290.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 juillet 2007

Première résolution

Est nommé en tant qu'administrateur Monsieur Wuytack Kristof domicilié 77, rue de Merl à L-2146 Luxembourg. Le mandat du nouvel administrateur expirera lors de l'assemblée générale ordinaire de 2008. Suite à cette nomination, le conseil d'administration de la société se composera de la façon suivante:

- Monsieur Arthur Lorang, administrateur
- Monsieur Freddy Bracke, administrateur
- Monsieur Wuytack Kristof, administrateur
- La société COBELFRET WATERWAYS NV.

L'assemblée décide qu'à partir de ce jour, il n'y aura plus d'administrateur -délégué.

Deuxième résolution

L'assemblée précise, en complément des articles 9 et 10 des statuts, que la société sera, dans tous les cas, valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de Monsieur Wuytack Kristof ou celle de Monsieur Arthur Lorang.

Strassen, le 7 août 2007.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007107353/578/26.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05652. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122358) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Somlux AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 81.056.

Le bilan au 31 décembre 2006, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOMLUX A.G.

Le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2007107461/1066/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2007, réf. LSO-CI02482. - Reçu 26 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

MECAN Industry S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 131.340.

STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

LTA INVESTMENTS INC., ayant son siège social à Arango / Orillac Building, East 54th Street, Panama, Republic of Panama, enregistrée sous le n^o Microjacket 521268, ici représentée par Monsieur Marc Meyers, employé privé, né le 8 novembre 1974 à Luxembourg, avec adresse professionnelle 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration restera annexée au présent acte.

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de MECAN INDUSTRY S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La société peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs immobilières et mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder à d'autres sociétés, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 3. Le capital social est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à EUR 500.000,- (cinq cent mille euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le Conseil d'administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital en une seule fois ou par tranches successives par émission d'actions nouvelles, à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves de capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles.

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission ci-dessus mentionnée d'actions supplémentaires contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

De même, le Conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé. Le Conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait. Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un associé unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un associé unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Lorsque la société n'a qu'un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion est conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil d'administration par voie de vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire ayant pour effet de pouvoir identifier les participants. Ces moyens de communication doivent satisfaire aux caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion et sans interruption. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion. La réunion tenue par ces moyens de télécommunication est réputée avoir été tenue au siège social.

Les décisions du Conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales, la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion peut être déléguée à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs pouvoirs seront arrêtés par le Conseil d'administration. La délégation à un membre du Conseil d'administration entraîne l'obligation pour le Conseil d'administration de faire rapport chaque année à l'assemblée générale ordinaire sur le salaire, les frais et autres avantages accordés au délégué. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

La société sera engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de toute personne à qui de pareils pouvoirs auront été délégués par le Conseil d'administration. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit le premier mardi du mois de juin à onze heures à Luxembourg au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les actions comme suit:

	actions
LTA INVESTMENTS INC.	310
Total: trois cent dix actions	310

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de EUR 1.800,-.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant les comparants pré qualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

2. Est appelé aux fonctions d'administrateur:

Monsieur Jean-Pierre Schinker, né le 12 février 1959 à Thionville, France, résident 69, rue de Nancy, F-57360 Amnéville, France.

3. Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Marcel Stéphany, né le 4 septembre 1951 à Luxembourg, demeurant au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Béréldange.

4. Les mandats de l'administrateur et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5. Le siège social est fixé au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparants prémentionné a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: M. Meyers, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, Relation: LAC/2007/20365. — Reçu 310 euros.

Le Releveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007107538/242/153.

(070122661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Solcoba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 344.825,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.773.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signatures

Référence de publication: 2007107399/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06972. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121924) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Solcoba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 344.825,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 105.773.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signatures

Référence de publication: 2007107398/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 23 août 2007, réf. LSO-CH06967. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

CTU Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R.C.S. Luxembourg B 117.000.

In the year two thousand seven, on the twenty-fifth day of July.

Before the undersigned Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

GAMMA FINANCE S.à r.l, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.623 and having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

here represented by Katia Gauzès, maître en droit, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Chicago, Illinois, USA on 24th of July 2007.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of CTU HOLDING S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 117.000 and having its registered office at 9, rue

Schiller, L-2519 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 17 May 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated 8 August 2006, n° 1516.

The appearing party, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the share capital of the Company from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares with a par value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each up to three million nine hundred and ninety-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 3,991,250.-), by the issue of thirty-one thousand eight hundred and thirty (31,830) new shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each, to be paid by a contribution in cash of three million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,978,750.-).

All the newly issued shares are subscribed and fully paid up by GAMMA FINANCE S.à r.l., aforementioned, by a contribution in cash entirely allocated to the share capital of the Company, so that the amount of three million nine hundred and seventy-eight thousand seven hundred and fifty euro (EUR 3,978,750.-) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary.

Second resolution

Further to the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend article 6 of the articles of association of the Company which now reads as follows:

« **Art. 6.** The capital is set at three million nine hundred and ninety-one thousand two hundred and fifty euro (EUR 3,991,250.-) divided into thirty-one thousand nine hundred and thirty (31,930) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.»

Costs and expenses

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, has been estimated at about forty-two thousand eight hundred euro (EUR 42,800.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the proxyholder of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

This deed having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

GAMMA FINANCE S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.623,

ici représentée par Katia Gauzès, maître en droit, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Chicago, Illinois, Etats-Unis d'Amérique, en date du 24 juillet 2007.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, agit en qualité d'associé unique de CTU HOLDING S.à r.l. (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée, constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9, rue Schiller à L-2519 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117.000, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1516 du 8 août 2006.

La comparante, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR

125,-) chacune à un montant de trois millions neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 3.991.250,-) par l'émission de trente et un mille huit cent trente (31.830) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, devant être libérées par un apport en numéraire de trois millions neuf cent soixante-dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 3.978.750,-).

Toutes les parts sociales nouvellement émises sont souscrites et entièrement libérées par GAMMA FINANCE S.à r.l, susnommée, par un apport en numéraire entièrement alloué au capital social de la Société, de sorte que la somme de trois millions neuf cent soixante-dix huit mille sept cent cinquante euros (EUR 3.978.750,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions neuf cent quatre-vingt-onze mille deux cent cinquante euros (EUR 3.991.250,-) représenté par trente et un mille neuf cent trente (31.930) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.»

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital s'élève à environ quarante-deux mille huit cents euros (EUR 42.800,-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. Gauzès, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2007, LAC/2007/20141. — Reçu 38.787,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 août 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007107516/7241/105.

(070122898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Fratelli d'Amato International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.247.

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FRATELLI D'AMATO INTERNATIONAL S. A., avec siège social au 5, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés section B numéro 125.247 constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 5 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 899 du 16 mai 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Augmentation de capital d'un montant de EUR 6.240.000,- afin de le porter de EUR 100.000,- à EUR 6.340.000,- par la création et l'émission de 624.000 nouvelles actions d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes, souscrites et libérées entièrement par l'associé unique, par un apport en nature consistant en 1.800.000 actions de la société FRATELLI D'AMATO SpA évalué à EUR 6.240.000,-.

2. Modification de l'article 5 §1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 6.340.000,- (six millions trois cent quarante mille euros) représenté par 634.000 (six cent trente-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

3. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent (100%) du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital de la société d'un montant de six millions deux cent quarante mille euros (EUR 6.240.000,- afin de le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à six millions trois cent quarante mille euros (EUR 6.340.000,-), par création et émission de six cent vingt-quatre mille (624.000) nouvelles actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, émises au pair et bénéficiant des mêmes avantages et droits que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Toutes les actions nouvelles ont été souscrites et libérées intégralement par l'associé unique Monsieur Luigi d'Amato, entrepreneur, né le 23 mars 1943 à Torre del Greco (Italie), demeurant à 1-80133 Naples, 21, Via dei Fiorentini, ici représenté par Monsieur Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, qui déclare souscrire et libérer intégralement les six cent vingt-quatre mille (624.000) nouvelles actions par un apport en nature consistant en un million huit cent mille (1.800.000) actions de FRATELLI D'AMATO SpA, une société constituée sous le droit italien, avec siège social à Cap I -80133 Naples (Italie), Via dei Fiorentini, 21, immatriculée auprès du registre de Naples sous le numéro 03352250637.

Le nombre total d'actions apportées représente (quatre-vingt-dix pourcent) 90% du capital de FRATELLI D'AMATO SpA, précitée, évalué à six millions deux cent quarante mille euros (EUR 6.240.000,-).

Un rapport d'évaluation a été émis en date du 10 juillet 2007 par ALTER AUDIT S.a.r.l, représentée par Monsieur Bruno Abbate, réviseur d'entreprises, avec siège social au 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg suivant lequel l'apport en nature d'un million huit cent mille (1.800.000) actions de FRATELLI D'AMATO SpA, précitée a été décrit et évalué.

La conclusion de ce rapport est la suivante:

«Sur base de nos diligences telles décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des parts à émettre en contrepartie. La rémunération des apports en nature consiste en 624.000 actions à créer d'une valeur nominale d'Euro 10,- chacune.»

Le rapport signé ne varietur par le mandataire du comparant, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de la propriété juridique et économique a été donnée au notaire instrumentant.

Réalisation effective de l'apport

L'apporteur ci-dessus, représenté comme dit ci-avant, déclare que:

- il est le seul plein propriétaire des actions apportées et possèdent les pouvoirs d'en disposer, celles-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissibles;

- il n'existe aucun droit de préemption ou d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait avoir le droit d'en acquérir une ou plusieurs, que les actions sont libres de tout gage, engagement, garantie ou autre charge pouvant les grever et qu'elles sont entièrement libérées;

- il accomplira toutes autres formalités dans les Etats respectifs, à savoir au Luxembourg et Italie, aux fins d'effectuer la cession et de la rendre effective partout et vis-à-vis de toutes tierces parties.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 5 §1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

« l'article 5 §1 des statuts, qui aura désormais la teneur suivante: «Le capital souscrit est fixé à EUR 6.340.000,- (six millions trois cent quarante mille euros) représenté par 634.000 (six cent trente-quatre mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,- (dix euros) chacune.»

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare que l'apport en nature consistant en 90% du capital social d'une société existante dans la Communauté Européenne à une autre société existante dans la Communauté Européenne, est fait sous le fruit des dispositions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, telle qu'amendée, prévoyant l'exonération du droit d'apport.

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille huit cents euros (EUR 3.800,-).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Merienne, S. Mathot, M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC/2007/18368. — Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107519/202/98.

(070122884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Centuria Monaco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 130.408.

In the year two thousand and seven, on seventeenth day of July.

Before Us, Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven.

There appeared:

CENTURIA HOLDING B.V., having its registered office at NL-1043 BW Amsterdam, Naritaweg 165, Telestone 8, with the Trade and Companies Register of Amsterdam under number 1222775,

here represented by Ms Doris Marliani, private employee, having her professional address at 14, rue du Marché aux Herbes, L-1728 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the attorney in fact and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact that the said appearing person is the sole shareholder of CENTURIA MONACO S.à r.l., with registered office at 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, the registration with the Luxembourg register of commerce and companies being pending, incorporated by deed of the undersigned notary on July 5, 2007, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the «Company»).

All this being declared, the appearing party holding one hundred percent (100%) of the share capital of the Company, represented as stated above, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has taken by unanimous vote the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides to increase the issued share capital of the Company by an amount of four hundred and eighty-seven thousand five hundred euros (487,500 EUR) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (12,500 EUR) to five hundred thousand euros (500,000 EUR) by the issue of nineteen thousand five hundred (19,500) shares with a nominal par value of twenty-five euros (25 EUR), having the same rights and obligations as the existing shares, to be fully paid up.

Second resolution

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to the nineteen thousand five hundred (19,500) new shares and to have them fully paid up by contribution in cash.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of four hundred and eighty-seven thousand five hundred EUROS (487,500 EUR) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary by a bank certificate of blockage.

Third resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the contributions being fully carried out, the partners decide to amend the article 6 § 1 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 6 §1.** The Company's share capital is set at five hundred thousand euros (500,000 EUR) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of twenty- five euros (EUR 25.-) each».

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately seven thousand euros (7,000 EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party as represented hereabove, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Senningerberg, on the day indicated at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney in fact of the appearing party, acting in her hereabove stated capacities, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven.

A comparu:

CENTURIA HOLDING B.V., ayant son siège à NL-1043 BW Amsterdam, Naritaweg 165, Telestone 8, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés d'Amsterdam sous le numéro 1222775,

ici représentée par Mademoiselle Marliani Doris, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 14, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est le seul et unique associé de la société CENTURIA MONACO S.à r.l., ayant son siège social établi au 4, rue du Marché aux Herbes L-1728 Luxembourg Sàrl, l'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg étant en cours, constituée par acte du notaire instrumentant le 5 juillet 2007, acte non encore publié dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (la «Société»).

Tout ceci ayant été déclaré, la partie comparante représentée comme dit ci-avant, détenant cent pourcent (100%) du capital de la Société, a immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L' Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500 EUR) pour porter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) à cinq cent mille euros (500.000 EUR) par l'émission et la création de dix-neuf mille cinq cents (19.500) nouvelles parts sociales de vingt-cinq euros (25 EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, à libérer à 100% de leur valeur nominale.

Deuxième résolution

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-avant, déclare souscrire les dix-neuf mille cinq cents (19.500) parts sociales nouvelles mentionnées ci-dessus et les libérer entièrement intégralement par un apport en espèces.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de quatre cent quatre-vingt-sept mille cinq cents euros (487.500 EUR) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, les apports étant totalement réalisé, l'a associé unique décide de modifier l'article 6 § 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6 §1^{er}.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille euros (500.000 EUR) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales, d'une valeur de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (7.000 EUR).

107848

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la comparante représentée comme dit ci-avant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante ès qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Marliani, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juillet 2007, Relation: LAC/2007/18451. — Reçu 4.875 euros.

Le Receveur (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 3 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107520/202/101.

(070122832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

La Chine Impériale S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis.

R.C.S. Luxembourg B 96.408.

L'an deux mille sept, le vingt-cinq janvier.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Lisen Cai; restaurateur, né à Guangdong (Chine), le 24 mai 1971, demeurant à B-5060 Sambreville, 46, avenue de la Libération.

2) Monsieur Guangchang Liu, serveur, né à Zhejiang (Chine), le 5 avril 1972, demeurant à L- 4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis,

uniques associés de la société à responsabilité limitée LA CHINE IMPERIALE S.à.r.l. avec siège à L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis (R.C. B No 96.408), constituée suivant acte notarié du 7 octobre 2003, publié au Mémorial C No 1218 du 18 novembre 2003.

Lesquels comparants ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. Cessions de parts

- Monsieur Lisen Cai; préqualifié, cède par les présentes à la valeur nominale ses 10 parts sociales à Madame Peiyong Wang, serveuse, née à Qingtian (Chine), le 21 janvier 1974, demeurant à L-4676 Niedercorn, 8, rue Nicolas Theis, qui accepte.

- Monsieur Guangchang Liu, préqualifié, cède par les présentes à la valeur nominale 39 parts sociales à Madame Peiyong Wang; préqualifiée, laquelle accepte.

Suite à ce changement, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. alinéa 1^{er}. Le capital social a été souscrit comme suit:

- Monsieur Guangchang Liu; préqualifié	51 parts
- Madame Peiyong Wang; préqualifiée	<u>49 parts</u>
Total:	100 parts

2. Gérance

Monsieur Lisen Cai, préqualifié, démissionne en tant que gérant technique de la société.

Sont nommés gérants:

- gérant technique: Monsieur Guangchang Liu, préqualifié,

- gérante administrative: Madame Peiyong Wang, préqualifiée.

La société est valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de neuf cents euros (€ 900,-).

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: L. Cai, G. Liu, P. Wang, G. d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 janvier 2007, vol. 924, fol. 58, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Releveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 26 février 2007.

G. d'Huart.

Référence de publication: 2007107351/207/44.

(070122154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Danismac S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.850.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 20 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Frantz Seimetz, L-2531 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007107391/3842/15.

Enregistré à Luxembourg, le 20 août 2007, réf. LSO-CH05837. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Gorgone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 100.329.

Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 7 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED, 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mars 2007.

Pour GORGONE S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107385/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07736. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

**Bereleptik S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Optique Steffen Bereldange S.à r.l.).**

Siège social: L-7240 Bereldange, 18-22, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 96.290.

L'an deux mille sept, le vingt-trois juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- OPTIS S.A., établie et ayant son siège social à L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85.575,

ici représentée par son administrateur, à savoir Madame Malou Tibor, opticienne, et son administrateur-délégué, à savoir Monsieur Yves Steffen, maître-opticien, ensemble demeurant à L-3318 Bergem, 7, Op Felsduerf.

Ci-après dénommée «la cédante».

2.- Madame Ana Cristina Valente Simoes, demeurant à L-7233 Bereldange, 94, cité Grand-Duc Jean,

3.- Monsieur Frédéric Van Waeyenberge, demeurant à L-7233 Bereldange, 94, cité Grand-Duc Jean,
Ci-après dénommés ensemble «les cessionnaires».

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire soussigné de documenter ce qui suit:

Par convention de cession séparée la cédante a cédé, sans autre garantie de sa part que celle de l'existence des parts cédées, conformément à l'article 1693 du Code civil, à Madame Simoes et Monsieur Waeyenberge, prénommés, les deux cent soixante-quatorze (274) parts sociales soit cent trente-sept (137) parts sociales à Madame Simoes et cent trente-sept (137) parts sociales à Monsieur Waeyenberge, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune qui appartenaient à OPTIS S.A., prénommée, dans la société OPTIQUE STEFFEN BERELDANGE S.à r.l., à un prix total de soixante-seize mille cinq cent soixante-neuf euros (EUR 76.569,-).

La société à responsabilité limitée OPTIQUE STEFFEN BERELDANGE S.à r.l., au capital de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social à L-7240 Bereldange, 18-22, rue de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 96.290, a été constituée suivant acte notarié, le 29 septembre 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1181 du 11 novembre 2003.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Madame Simoes et Monsieur Waeyenberge, prénommés, sont propriétaires à compter du 10 juillet 2007 des parts cédées et ils ont droit aux revenus et bénéfices dont elles sont productives à compter de cette date.

Ils sont subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Tous les frais et honoraires des présentes sont à charge des cessionnaires, toutes les parties en étant solidairement tenues avec le notaire.

Suite à la cession de parts dont question ci-avant, les cinq cents (500) parts représentatives du capital social de la société sont réparties de la manière suivante:

1.- Madame Ana Cristina Valente Simoes, demeurant à L-7233 Bereldange, 94, cité Grand-Duc Jean, deux cent cinquante parts sociales	250
2.- Monsieur Frédéric Van Waeyenberge, demeurant à L-7233 Bereldange, 94, cité Grand-Duc Jean, deux cent cinquante parts sociales	250
Total: cinq cents parts sociales	500

Monsieur Frédéric Van Waeyenberge et Madame Ana Cristina Valente Simoes, prénommés, en leur qualité de gérants de la société, ont déclaré accepter cette cession au nom de la société, conformément à l'article 1690 du Code Civil et dispenser les cessionnaires de la signifier par huissier à la société.

Les associés réunis prennent également à l'unanimité la décision de modifier la dénomination de la société de OPTIQUE STEFFEN BERELDANGE S.à r.l. en BEREOPTIK S.à r.l. et de modifier la teneur de l'article premier des statuts.

L'article premier des statuts sera désormais libellé comme suit:

« **Art. 1^{er}** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de BEREOPTIK S.à r.l.».

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Tibor, Y. Steffen, A. C. Valente Simoes, F. van Waeyenberge, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 2007, LAC/2007/19528. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 septembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2007107517/7241/59.

(070123095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Cycles Raleigh Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 120.196.

—
Extrait des décisions des gérants du 31 août 2007

Le siège social de la société est transféré du 5, boulevard de la Foire à Luxembourg au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Luxembourg, le 3 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007107479/534/15.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2007, réf. LSO-CI01225. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070122105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G.P. New Energy S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.174.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 6 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour G.P. NEW ENERGY S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107384/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07731. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

G Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.280.

—
Par décision du Conseil d'Administration, lors de la réunion du 6 mars 2007 et conformément aux dispositions de la loi modifiée du 10 août 1915, il a été décidé de nommer:

GORDALE MARKETING LIMITED 4, Andrea Zakou Egkomi, P.C. 2404 Nicosia, Cyprus
aux fonctions de commissaire aux comptes, en remplacement de TOWERBEND LIMITED démissionnaire, avec effet au 3 décembre 2006.

La présente cooptation fera l'objet d'une ratification par la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 mars 2007.

Pour G INVEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2007107383/744/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 août 2007, réf. LSO-CH07730. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(070121856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 septembre 2007.

Parfume S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C. M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 67.817.

—
L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PARFUME S.A., ayant son siège social à L-2546 Luxembourg, 5, rue CM. Spoo, inscrite au Registre de Commerce de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 67.817, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques Delvaux, de résidence à Luxembourg, en date du 14 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 174 du 17 mars 1999.

Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire en date du 30 novembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C du 30 juin 2001 numéro 494.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel Merienne, employé privé, demeurant professionnellement à Senningerberg,

qui désigne comme secrétaire, Madame Sophie Mathot, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Mirko La Rocca, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions;

2. Augmentation du capital social à concurrence de deux cent mille six euros vingt-quatre cents (200.006,24 EUR) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-seize mille six cent quatre-vingt-treize euros soixante-seize cents (76.693,76 EUR) à deux cent soixante-seize mille euros (276.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles;

3. Libération en espèces à hauteur de 100 %;

4. Désignation d'une valeur nominale aux actions à hauteur de EUR 10,- chacune, échange des 150 actions anciennes contre 27.670 actions nouvelles;

5. Modification subséquente de l'alinéa 1^{er} de l'article 5 des statuts.

6. Réinstauration d'un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) et modification subséquente des alinéas 2 et 3 de l'article 5 des statuts.

7. Adaptation des articles 9 alinéa 4, 13 et 24 alinéa 2 en vue de les conformer à la loi du 25 août 2006.

1) Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que la présente assemblée, réunissant cent pour cent du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'augmenter le capital souscrit de la société d'un montant de deux cent mille six euros vingt-quatre cents (200.006,24 EUR) de manière à le porter de son montant actuel de soixante-seize mille six cent quatre-vingt-treize euros soixante-seize cents (76.693,76 EUR) à deux cent soixante-seize mille euros (276.000,- EUR) sans création d'actions nouvelles.

Souscription et libération

L'augmentation de capital est intégralement souscrite et libérée en espèces de sorte que le montant de deux cent mille six euros vingt-quatre cents (200.006,24 EUR) est à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant au moyen d'un certificat bancaire.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide à l'unanimité désigner à nouveau une valeur nominale aux actions à hauteur de EUR 10,- chacune et d'échanger les 150 actions anciennes contre 27.600 actions nouvelles en chargeant le conseil d'administration à procéder audit échange et à l'inscription dans le registre des actions ou à toutes autres formalités nécessaires y relatives.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts, lequel aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Alinéa 1^{er}.** Le capital social souscrit de la société est fixé à deux cent soixante-seize mille euros (276.000,- EUR) divisé en vingt-sept mille six cents (27.600) actions de dix euros (10,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'instaurer un capital autorisé d'un montant de cinq millions d'euros (5.000.000,- EUR) et de supprimer les alinéas 2 et 3 de l'article 5 afin de les remplacer par les nouveaux alinéas ci-dessous qui auront la teneur suivante:

« **Art 5. Alinéa 2 et suivants.** Le conseil est autorisé à augmenter le capital social initial jusqu'au montant de cinq millions deux cent soixante-seize mille euros (5.276.000,- EUR). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration de la société, est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le conseil d'administration de la société a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé».

Les alinéas 4 et 5 anciens de l'article 5 restent inchangés.

Sixième résolution

L'assemblée décide à l'unanimité d'adapter les articles 9 alinéa 4, 13 et 24 alinéa 2 en vue de les conformer à la loi du 25 août 2006 de la manière qui suit:

« **Art. 9. Alinéa 4. Première phrase.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président, et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration»

« **Art. 13. Dernière phrase.** Il peut également déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres, qui porteront le titre d'administrateurs-délégués.

« **Art 24. Alinéa 2.** Ils sont obligés de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un dixième du capital souscrit, le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour».

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare conformément aux dispositions de l'Article 32-1 de la loi coordonnée sur les sociétés que les conditions requises pour l'augmentation de capital, telles que contenues à l'Article 26, ont été remplies.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille cinq cents euros (3.500,- EUR).

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Merienne, S. Mathot, M. La Rocca, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, LAC/2007/18367. — Reçu 2.000,06 euros.

Le Receveur ff. (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 juillet 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007107518/202/115.

(070122888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Keep Contact S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg B 131.372.

STATUTS

L'an deux mille sept, le dix-sept août.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée L-press S.à r.l., avec siège social à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon 1^{er}, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B, sous le numéro 120.588.

2.- Madame Ludivine Plessy, employée privée, née à Laxou, (Meurthe et Moselle), (France), le 3 avril 1977, demeurant à F-57100 Thionville, au 12, rue Jean Wéhé.

Tous les deux sont ici représentés par Monsieur Pascal Collet, employé privé, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées à Luxembourg, le 12 juillet 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes:

Art. 1^{er}. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de KEEP CONTACT S.à r.l., (ci-après la Société).

Art. 3. La Société a pour objet la réalisation de prestations en matière de publicité, de marketing et de communication. La société a en outre pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. Elle peut aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.

Par ailleurs, la Société peut acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement. Elle peut également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.

De plus, la Société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société peut faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR, représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application, c'est-à-dire chaque décision de l'associé unique ainsi que chaque contrat entre celui-ci et la société doivent être établis par écrit et les clauses concernant les assemblées générales des associés ne sont pas applicables.

La société pourra acquérir ses propres parts à condition qu'elles soient annulées et le capital réduit proportionnellement.

Art. 7. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents,

jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 8. Les cessions de parts entre vifs à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social.

Les cessions de parts à cause de mort à des associés et à des non-associés sont subordonnées à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts au moins du capital social appartenant aux survivants.

Cet agrément n'est pas requis lorsque les parts sont transmises à des héritiers réservataires, soit au conjoint survivant.

En cas de refus d'agrément dans l'une ou l'autre des hypothèses, les associés restants possèdent un droit de préemption proportionnel à leur participation dans le capital social restant.

Le droit de préemption non exercé par un ou plusieurs associés échoit proportionnellement aux autres associés. Il doit être exercé dans un délai de trois mois après le refus d'agrément. Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 9. A côté de son apport, chaque associé pourra, avec l'accord préalable des autres associés, faire des avances en compte-courant de la société. Ces avances seront comptabilisées sur un compte-courant spécial entre l'associé, qui a fait l'avance, et la société.

Les avances accordées par un associé dans la forme déterminée par cet article ne sont pas à considérer comme un apport supplémentaire et l'associé sera reconnu comme créancier de la société en ce qui concerne ce montant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société. En cas de décès d'un associé, la société sera continuée entre les associés survivants et les héritiers légaux.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. Les pouvoirs d'un gérant seront déterminés par l'assemblée générale lors de sa nomination. Le mandat de gérant lui est confié jusqu'à révocation par l'assemblée des associés délibérant à la majorité des voix.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir les affaires de la société et pour représenter la société judiciairement et extrajudiciairement.

Le ou les gérants peuvent nommer des fondés de pouvoir de la société, qui peuvent engager la société par leurs signatures individuelles, mais seulement dans les limites à déterminer dans la procuration.

Art. 13. Tout gérant ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle, quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués dans les conditions suivantes:

- des comptes intérimaires sont établis sur une base trimestrielle ou semestrielle,
- ces comptes doivent montrer un profit suffisant, bénéfices reportés inclus,
- la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par une assemblée générale extraordinaire des associés.

Art. 15. L'exercice social court du premier octobre au trente septembre.

Art. 16. Chaque année, au 30 septembre, la gérance établira les comptes annuels et les soumettra aux associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels pendant les quinze jours qui précéderont son approbation.

Art. 18. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais généraux, charges sociales, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront prélevés et affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements et affectations cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. En cas de dissolution de la société pour quelque raison que ce soit, la liquidation sera faite par la gérance ou par toute personne désignée par les associés.

La liquidation de la société terminée, les avoirs de la société seront attribués aux associés en proportion des parts sociales qu'ils détiennent.

Des pertes éventuelles sont réparties de la même façon, sans qu'un associé puisse cependant être obligé de faire des paiements dépassant ses apports.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Art. 21. Tous les litiges, qui naîtront pendant la liquidation de la société, soit entre les associés eux-mêmes, soit entre le ou les gérants et la société, seront réglés, dans la mesure où il s'agit d'affaires de la société, par arbitrage conformément à la procédure civile.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui et se terminera le 30 septembre 2008.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparantes préqualifiées déclarent souscrire les parts sociales comme suit:

1.- La société à responsabilité limitée L-press S.à r.l., prédésignée, cinquante parts sociales,	50
2.- Madame Ludivine Plessy, préqualifiée, quatre cent cinquante parts sociales,	450
Total: cinq cents parts sociales;	500

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social est établi à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.
- 2.- L'assemblée désigne Madame Ludivine Plessy, employée privée, née à Laxou, (Meurthe et Moselle), (France), le 3 avril 1977, demeurant à F-57100 Thionville, au 12, rue Jean Wéhé, comme gérante de la société pour une durée indéterminée.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de la gérante.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparantes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ès-qualité qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Collet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 28 août 2007, Relation GRE/2007/3805. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 11 septembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007107554/231/152.

(070123070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.